

## **Motion fonds R.U.P.**

Les membres de la Commission Outre-mer de l'ADF réunis le mardi 12 septembre 2006 :

- souhaitent attirer l'attention du ministre de l'Outre-mer sur la nécessité de maintenir les fonds R.U.P., hors de la règle du « earmarking ». Ces fonds ont, en effet été créés pour compenser les handicaps structurels des Régions périphériques dont font partie les DOM. Ces handicaps, dont elles souffrent, ne rentrent pas dans la catégorie des dépenses définies par la stratégie de Lisbonne, dans leur grande majorité,
- lui demandent d'intervenir auprès des instances européennes dans les meilleurs délais ultra pour que les fonds R.U.P. ne soient pas earmarkés, au risque de menacer le fragile équilibre des programmes opérationnels déjà négociés.